

Ministère de la Santé et des Sports

La Ministre

CAB-VB-D-09-10499

Paris, le | 5 NOV. 2009

Monsieur le secrétaire général,

La loi « hôpital, patients, santé, territoires » du 21 juillet 2009 instaure une réforme cruciale de notre système de santé. Le décloisonnement de notre offre de soins (hôpital – ville, hôpital – médico-social), la modernisation des établissements de santé et l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients en sont les objectifs, dont l'accomplissement va consolider les valeurs du service public. Les décrets d'application, en cours de rédaction et de concertation, préciseront ces mesures et déclineront les objectifs de la loi dans le dispositif réglementaire.

Vous m'avez récemment fait part des questionnements que suscite cette étape. Je les ai entendus, j'y suis très attentive et, à travers vous, c'est à tous les directeurs d'hôpital que je souhaite m'adresser. Je souhaite que les dispositions réglementaires soient comprises de tous et fassent l'objet d'une appropriation par chacun des acteurs qui auront à les faire vivre.

La place des directeurs d'hôpital est renforcée par la réforme. Le chef d'établissement voit son champ de compétence accru et ses responsabilités confortées. Président du directoire, le directeur définira collégialement la politique stratégique de l'établissement, fixera l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, et sera le garant en dernier ressort des nominations. Les candidats retenus sur les plus hauts emplois seront désormais nommés en conseil des ministres, et les communautés hospitalières de territoires offriront de nouvelles perspectives de carrières. Ainsi, au terme de la réforme, les directeurs d'hôpital accéderont, et c'est légitime, à un niveau sans précédent de responsabilité et de reconnaissance de leur fonction.

Les nouvelles responsabilités que vous confie la loi et la consécration de l'importance de votre métier impliquent à l'évidence des évolutions statutaires.

A cet égard, je vous confirme ma volonté de rénover le statut des directeurs d'hôpital, d'améliorer leur déroulement de carrière, et de reconsidérer le régime indemnitaire pour valoriser leur rôle dans la mise en œuvre de la loi "hôpital, patients, santé et territoires".

C'est ainsi que le statut des directeurs devra intégrer les nouvelles missions et responsabilités que représente leur participation aux formes renouvelées de coopération. La négociation statutaire que j'avais annoncée en décembre dernier sera donc ouverte, très prochainement, le 20 novembre.

Les conditions de nomination évoluent. Il est essentiel, dans ce nouveau contexte de responsabilités accrues, que les compétences de chaque directeur soient justement évaluées et toujours mieux prises en compte pour assurer l'adéquation la plus pertinente entre candidat et profil de poste. La gestion des carrières doit résulter, comme vous le souhaitez depuis des années, d'une véritable gestion des ressources humaines.

Monsieur Christian GATARD
Secrétaire général du CH-FO
Hôpital Necker
149 rue de Sèvres
75743 PARIS Cedex 5

Le comité de sélection comprendra des représentants de la profession, syndicats représentatifs des directeurs et FHF, à parité avec des représentants de l'administration. Le président du comité, issu de l'administration, aura cependant voix prépondérante en cas de partage des voix. A ce comité sera également associé un expert en recrutement, qui aura voix consultative.

L'ouverture des emplois à d'autres candidats assurera une meilleure fluidité entre les corps comparables des trois fonctions publiques et une diversité de recrutement, avec des candidats issus du secteur privé, car chacun convient que l'hôpital gagnera à une certaine diversité de compétences et de profils. Cette diversité sera, comme je m'y suis engagée, limitée à 20% des emplois fonctionnels et à 20% de tous les postes de chefs d'établissements pour les candidats extérieurs au corps des directeurs d'hôpital. La CAPN sera informée de ces nominations et une formation agréée leur sera dispensée dès leur prise de fonctions.

Je souhaite adresser un message particulier aux plus jeunes du corps que vous représentez, aux directrices et aux directeurs adjoints en début de carrière et aux élèves-directeurs qui sont encore en formation à Rennes.

Vous avez choisi un métier passionnant, complexe, exigeant. Il suppose un apprentissage auprès des plus expérimentés, au service des patients et de leurs familles, et surtout un total engagement dans une démarche volontaire et éthique individuelle.

Les directrices et les directeurs d'hôpital ont la responsabilité d'établissements publics qui assurent des missions de service public, pilotent des structures de plusieurs centaines de personnes, et gèrent des équipes et des métiers très divers ainsi que des budgets de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de millions d'euros. En assurant l'accès permanent de tous à des soins de qualité, vous êtes des garants des principes qui fondent nos valeurs républicaines. C'est dire la mission essentielle qui vous incombe et la confiance qui vous est témoignée.

Vous pouvez être fiers de votre métier, et être assurés que tous ceux qui sortent de l'EHESP auront la garantie d'un poste et des perspectives d'évolution de carrière.

Le centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière existe depuis deux ans et il a déjà permis d'améliorer de manière significative la gestion des carrières des directeurs. Il accentuera, au cours des prochaines années, sa mission de modernisation des ressources humaines et d'accompagnement personnalisé de vos parcours professionnels.

L'hôpital de demain devra continuer à s'adapter dans un environnement scientifique, technologique et démographique en pleine mutation. Pour faire face aux nouveaux enjeux et défis du système de santé et décloisonner les milieux sanitaires, sociaux et médico-sociaux, vos qualités humaines et vos compétences de gestionnaires sont et seront plus que jamais indispensables. Je sais pouvoir compter sur vous pour continuer à soutenir et accompagner l'évolution de notre système de soins. Vous pouvez compter sur mon soutien et ma détermination pour promouvoir votre profession.

En vous renouvelant toute ma confiance, je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

et le meilleures,



Roselyne BACHELOT-NARQUIN